

CIRCULAIRE

AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ENSEIGNANT DANS LE
DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE

EVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE,
le 6 novembre 1899.

CHERS FRÈRES, ET CHÈRES SŒURS,

Vous recevrez sous peu, par l'entremise de monsieur l'inspecteur diocésain, de nouveaux blancs de *Bulletin Statistique*, concernant les Académies et Ecoles indépendantes du diocèse.

Ce bulletin a été préparé de manière à faciliter le travail de classification des statistiques, et à rendre plus clairs et plus complets les rapports sur nos écoles.

Je désire ardemment que les directeurs et directrices de nos congrégations enseignantes s'appliquent à donner des renseignements bien précis sur leurs écoles, et adressent leur rapport annuel à M. l'inspecteur diocésain, le plus tard, dans la première quinzaine de juin.

Les bulletins statistiques des diverses institutions serviront de base, chaque année, au rapport général que monsieur l'inspecteur ecclésiastique est chargé de préparer, pour l'information du Comité Catholique de l'Instruction publique. Ils seront ensuite réunis en un volume, qui fera partie des archives du diocèse.

Comme vous le voyez, la visite de nos écoles religieuses a un double but : 1^o enlever tout prétexte aux plaintes portées contre nos communautés, à raison du prétendu défaut de contrôle de leur enseignement ; 2^o renseigner parfaitement l'ordinaire du diocèse, sur la manière dont ces communautés s'acquittent de la mission que l'Église leur a confiée.

Grâces à Dieu, nous n'avons pas besoin de l'exercice de ce contrôle, pour être assuré du zèle de nos instituteurs religieux, et de l'efficacité de leur enseignement.

Cependant la mesure que les évêques de la province ont adoptée, à la demande des personnes les plus dévouées à nos institutions religieuses, a déjà opéré trop de bien, pour que nous n'y tenions pas. Ces visites de nos écoles religieuses faites régulièrement par nos inspecteurs ecclésiastiques, et les renseignements complets que les rapports nous mettent en mesure de donner sur leur fonctionnement, ont ramené la confiance et la paix au sein du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique. Les conséquences en ont été tout à l'avantage de nos communautés enseignantes, dont les services sont aujourd'hui d'autant mieux appréciés qu'ils sont plus connus.

Ne soyez donc pas surpris, chers Frères et chères Sœurs, si j'insiste de nouveau auprès de tous les directeurs et directrices des Académies et Ecoles indépendantes de ce diocèse, pour leur demander de fournir avec la plus grande exactitude possible, *tous* les renseignements demandés par le questionnaire du Bulletin.

Ce motif, de renseigner l'évêque sous la juridiction duquel vous accomplissez votre grande œuvre, vous serait suffisant, je le sais. Mais il en est un autre, tout de même, dont la valeur est sérieuse et que je ne puis pas négliger. C'est que l'omission du bulletin et des détails qu'il doit comporter, enlèverait à la maison concernée l'avantage de figurer dans le rapport au comité catholique de l'Instruction Publique, et aurait ainsi pour conséquence la perte de l'octroi accordé pour l'Education Supérieure.

Espérant donc que vous apporterez à l'exécution de ce devoir, l'esprit d'obéissance dont vous m'avez déjà donné tant de témoignages, je vous bénis de tout cœur, ainsi que vos élèves et toutes vos œuvres.

Votre bien paternellement dévoué en N.-S.

✠ L.-Z., EV. DE SAINT-HYACINTHE.